



## Organisation



**Durée :** 67 heures

hors examen et temps de déplacement



**Public :** Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH)



**Pré requis :** Pour se présenter à la formation de SSIAP 1, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans
- sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

- Savoir lire, écrire et parler français ainsi que compter

- Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois

## Objectif pédagogique

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires
- Assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

## Programme

### Apports théoriques

#### Le feu et ses conséquences

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement

#### Sécurité incendie

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH

#### Installations techniques

- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

#### Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Connaître les limites de son action
- Effectuer l'extinction des feux naissants

#### Exercices pratiques

- Visite virtuelle d'un site ERP et/ou IGH
- Visite applicative d'un site ERP et/ou IGH
- Mises en situation d'intervention

## Références/recommandations

**Arrêté du 02 mai 2005** (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) : relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

## Recyclages et formations complémentaires

- Recyclage tous les 3 ans, recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme
- Formation complémentaire H0/B0 (pré-requis à la fonction)

## Evaluation de formation

- Etude de cas pendant la formation
- Mise en situation de fin de stage
- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Formation qualifiante validée par un examen final avec jury

